

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 01 FEVRIER 2024

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2024-04

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, M. CARON Yannick, M. GODARD Nicolas, Mme BAPAUME Martine, Mme BERNIER Claudine, Mme CARRY Charlette, M. DUC Michel, Mme GIRAUD Arlette, M. HERVOT Jean, M. HEUSSER Jean-François, M. HUMBERT Eric.

Le nombre des
Administrateurs
en service est
16

Absents représentés :

Mme GUEDJ Florence (pouvoir à Mme CABOT)
Mme BENLAHMAR Najat (pouvoir à Mme MEZIERE)
M. KNOBLOCH Othman (pouvoir à M. HAQUIN)

=====

Déposée en Sous-Préfecture le : 09/02/2024
Publiée le : 13/02/2024

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.
Madame Patricia BAKU, Directrice du C.C.A.S., remplit les fonctions de secrétaire.



Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération n°2024-04

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Au même titre que les communes, les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires qui doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) dans les deux mois précédents le vote du budget.

Dans ce cadre, le Président du C.C.A.S. présente un rapport analysant les axes directeurs, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette autour desquels pourra s'articuler le budget principal de la commune au titre de l'année 2024.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de l'organisation de ce débat.

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **DONNE** acte de la présentation d'un rapport portant sur les orientations du budget du C.C.A.S pour l'année 2024 (document joint en annexe).



Pour Extrait Conforme,

Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise



Rapport orientations budgétaires du CCAS d'Ermont 2024

SOMMAIRE :

A/ LE CONTEXTE GENERAL

- 1/ Eléments de contexte l'année 2023 au détour des dates clés
- 2/ Conclusions de l'Analyse des besoins Sociaux réalisée en 2023
- 3/ Missions du CCAS

B / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- 1/ Orientations budgétaires concernant la Maison France Services
- 2/ Orientations budgétaires concernant les aides facultatives
- 3/ Orientations budgétaires concernant les bénéficiaires du RSA
- 4/ Orientations budgétaires concernant l'aide alimentaire
- 5/ Orientations budgétaires concernant le vieillissement et la perte d'autonomie
- 6/ Orientations budgétaires concernant le logement
- 7/ Orientations budgétaires concernant la petite enfance
- 8/ Orientations budgétaires concernant la politique de la ville
- 9/ Orientations budgétaires concernant la prévention santé
- 10/ Orientations budgétaires concernant le développement durable

C / LES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES

D/ LES ADMINISTRATEURS DU CCAS sur la mandature 2020 – 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 1^{er} Février 2024



Vu pour être annexé à
délibération n° 2024-04 du 01/02/2024
ERMONT, le 02/02/2024
Le Président du C.C.A.S.,

A/ CONTEXTE GENERAL

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Le ROB est une phase obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités. Il doit être présenté dans les 2 mois qui précède l'examen du budget.

Le ROB du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui est au cœur du Pôle Solidarité, présente le contexte général et les missions de service public assurées, puis définit les évolutions sur l'année à venir.

1/ ELEMENTS DE CONTEXTE L'ANNEE 2023 AU DETOUR DES DATES CLES

Extrait de la publication du Rapport économique, social et financier pour 2024 (PLF2024) :

En 2022, la croissance a été élevée (+2,5 %). Ce rythme reflète la poursuite du rebond économique en sortie de crise sanitaire. L'activité a toutefois été freinée par les tensions d'approvisionnement, l'incertitude économiques et la hausse des prix des matières premières, qui ont été renforcées par l'invasion russe en Ukraine.

En 2023, après avoir bien résisté à l'hiver, l'activité économique en France a vigoureusement accéléré au deuxième trimestre. Les prix des matières premières ont baissé, le pic d'inflation est passé de 7% à 4% en octobre, et les parts de marché à l'exportation, affectées par la crise sanitaire, rebondissent. Le marché du travail continue d'être dynamique, et le taux de chômage est proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

En 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

✓ Une étude du Crédoc¹ a montré qu'en novembre 2022, 16 % de la population était en situation de **précarité alimentaire**, déclarant n'avoir pas toujours assez à manger. La principale raison citée est un manque de moyens financiers, dans un contexte de forte inflation des produits alimentaires. Ainsi, les personnes en manque de nourriture doivent faire des arbitrages parfois complexes pour s'adapter au manque d'aliments.

¹ CREDOC N° 36 – Sept. 2023

ROB 2024



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20240201-2024-04-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Centre Communal d'Action Sociale

A Ermont, le soutien de la ville et du CCAS à l'épicerie sociale demeure une priorité. En 2022, la commune a construit un nouvel espace de stockage de 110 m², en prolongation du bâtiment existant, permettant de stocker 96 palettes. Le tri des collectes en 2023 a pu se faire au gymnase Renoir pour faciliter les manutentions.



Bien que les collectes de 2023 soient plus importantes que celles de 2022, il est à noter que le tonnage de denrées reçues lors des collectes nationales est très inférieur à celui de 2018, et qu'il sera nécessaire d'organiser de nouvelles collectes thématiques (produits d'hygiène par exemple).

Tonnages collectés sur Ermont :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Juin	7 157	6 869	3 690	5 787	5 048	5 737
Novembre	19 097	17 265	15 636	13 793	10 055	12 644
Total	28 272	26 153	21 346	21 601	17 125	18 381

✓ La stratégie nationale de **santé** (SNS), lancée début 2018 pour une durée de cinq ans, s'est achevée fin 2022, dans une période marquée par la lutte contre la pandémie de Covid-19.

La nouvelle stratégie nationale de santé, pour 2023-2033, tient compte des enseignements tirés de la crise sanitaire et de l'impact qu'elle a eu sur l'état de santé de la population. Parmi ces enseignements, la nécessité de faire une place particulièrement importante à la santé publique et à la prévention dans les politiques de santé.

Un premier projet de texte a été rédigé sur la base de déterminants. Il rappelle les valeurs et les principes qui doivent guider les politiques de santé, et propose les orientations de la nouvelle SNS autour de trois grands objectifs :

- Permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie ;
- Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée ;
- Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises.

A Ermont, notre politique santé, écrite à la lecture des données locales fournies par l'Agence Régionale de Santé (ARS), du contrat local de Santé de Val Parisis et des conclusions de l'Analyse des Besoins sociaux (ABS) s'articule autour de 5 axes :

- AXE 1 : Garder et faire venir des médecins généralistes ou des professionnels de secteur 1 et des professions en tension pour pallier le vieillissement et le manque des professionnels de santé
- AXE 2 : Favoriser l'égalité de l'accès au soin pour tous les Ermontois
- AXE 3 : Orienter les actions prévention du contrat de ville vers les jeunes en priorité
- AXE 4 : Poursuivre notre politique publique vers la santé et l'autonomie des personnes âgées
- AXE 5 : Permettre aux Ermontois d'être moins exposés aux bruits

✓ A l'occasion de la Journée mondiale des **Solitudes**, 23 janvier 2023, la Fondation de France publie l'étude Solitudes 2022, menée en collaboration avec le Crédoc et l'équipe de recherche du Cerlis (Centre de recherche sur les Liens Sociaux). Intitulée « Regards sur les fragilités relationnelles », cette étude montre que si l'**isolement** a reculé en un an, le sentiment de solitude reste élevé, avec 11 millions de personnes touchées en France, soit 20 % de la population de plus de 15 ans. Nouveauté de cette édition, l'étude explore, au-delà des chiffres, les chemins d'entrée en solitude et les voies permettant d'en sortir à travers le vécu de personnes concernées par le phénomène.

Si l'isolement recule, le sentiment de solitude est ressenti par 20 % de la population des plus de 15 ans, un chiffre qui ne baisse pas malgré la fin de la pandémie. L'existence d'une vie sociale ne protège pas du sentiment de solitude : 17 % des personnes objectivement entourées, disposant de deux réseaux de sociabilité ou plus, affirment se sentir seules « tous les jours ou presque » ou « souvent ». Le sentiment de solitude fait souffrir 80 % de ceux qui l'éprouvent, soit 9 millions de personnes en France.

La solitude s'installe par étapes, à différents moments de la vie, souvent à la suite d'un enchaînement d'événements douloureux qui fragilisent le tissu relationnel de l'individu. Cette « entrée en solitude » se transforme parfois en « solitude installée », qu'il convient de mieux détecter et d'accompagner grâce à une plus grande coopération entre les acteurs associatifs.

Lutter contre ce phénomène impose une prise de conscience générale et une puissante mobilisation de tous les acteurs, des institutions aux citoyens. Cela passe par le développement d'actions intergénérationnelles, la construction d'une politique de proximité et une meilleure sensibilisation du grand public.

A Ermont, toutes les manifestations publiques attirent énormément les personnes seules. La programmation des thés dansants, des ciné duo, du banquet des séniors, des travaux de Génération Or, des ateliers intergénérationnels, des ateliers de jeux, du portage des repas, l'accueil au foyer des anciens, les formations aux gestes de premiers secours, les dimanches au théâtre etc.. rythment les semaines et permettent aux agents du pôle solidarité de suivre les plus fragiles.



2/ CONCLUSION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Extrait du rapport de l'agence TRANSITIONS (Juin 2023)

Les premières parties de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisées auprès de la commune d'Ermont ont permis d'identifier les particularités de la commune. (...) La valeur ajoutée d'une Analyse des Besoins Sociaux est de traduire une observation, un %, un recueil de données en orientations. La simple observation ou encore la réalisation d'une photographie ne fera jamais avancer les élus d'une commune. En revanche, une interprétation permet de réfléchir ensemble à la mise en place d'actions correctrices voire novatrices d'une situation qui ne répond pas aux attentes d'un territoire et à fortiori de ses habitants. C'est la raison pour laquelle cette quatrième partie est essentielle dans la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, c'est en s'appuyant sur les premières parties que les actes seront légitimes, que les élus pourront s'engager dans un plan d'actions en prenant en compte des priorités à court, moyen et long termes. Nous avons choisi de segmenter les différentes actions que nous préconisons dans cette partie sachant qu'il existe fréquemment une synergie entre les différents thèmes (Grand âge / Culture / Isolement par exemple). La dernière partie de cette Analyse des Besoins Sociaux va permettre à la municipalité d'écrire donc une feuille de route en privilégiant des actions plutôt que d'autres en fonction de leurs priorités et des ressources qui pourront être mobilisées pour traduire des préconisations en solutions mises en place.

Ci-dessous les fiches techniques conclusives :

FICHE TECHNIQUE FAMILLE

AXES STRATEGIQUES

- 1/ Poursuivre le travail entamé en direction des familles monoparentales par une anticipation des besoins et une démarche d'aller vers.
- 2/ Mettre en place un travail collaboratif avec les acteurs en place pour faire face aux situations complexes.

ACTIONS PRÉCONISÉES

- 1/ Formaliser une démarche collaborative avec les différents acteurs de la ville mais pas seulement (Conseil Départemental du Val d'Oise) en vue d'anticiper les difficultés rencontrées à la fois par les familles monoparentales et les familles nombreuses, c'est une demande des professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales également.
- 2/ Promouvoir par la communication la permanence de professionnels psychologues (déjà en place au sein de Maison Communale des Solidarités Jacques BERTHOD).



FICHE TECHNIQUE PETITE ENFANCE

AXES STRATÉGIQUES

- 1 / Maintenir une offre de services équilibrée et répondant aux attentes des familles en matière de garde d'enfants.
- 2/ Travailler par la communication sur la promotion des dispositifs en place.

ACTIONS PRÉCONISÉES

- 1/ Mettre en place un FORUM de la petite enfance en associant tous les acteurs Protection Maternelle et Infantile, service petite enfance, et les partenaires (hôpitaux pédiatriques, les structures privées, etc.).
- 2/ Mettre en place des actions itinérantes pour la promotion et la valorisation du métier d'assistante maternelle du particulier employeur, utiliser des supports de communication type KAKEMONO sur les 3 Centres Socioculturels. Associer dans cette démarche les assistantes maternelles du particulier employeur en place, la Protection Maternelle et Infantile ainsi que la Mission Locale et Pôle Emploi qui, sur Ermont, offrent une palette d'outils et d'accompagnements adaptés.
- 3/ Sensibiliser (avec la Protection Maternelle et Infantile) les assistantes maternelles du particulier employeur qui démarrent leur activité sur les besoins en matière d'horaires atypiques.
- 4/ Promouvoir les modes de garde alternatif (MAM) ou mode d'accueil au domicile de l'enfant (auxiliaire parentale).
- 5/ Réfléchir à un élargissement des plages horaires des multi-accueils.
- 6/ Communiquer sur la ludothèque pour qu'elle soit identifiée et que son rôle soit compris. En amont réfléchir à une réinvention du concept (hors les murs ?).
- 7/ Poursuivre les actions Relais Petite Enfance, le Lieu d'Accueil Enfants Parents, c'est une demande forte des parents.

FICHE TECHNIQUE ENFANCE - JEUNESSE

AXES STRATÉGIQUES

- 1/ Travailler sur l'évolution de la politique éducative de la ville d'Ermont.
- 2 / Répondre aux attentes des jeunes pour porter des projets sur le territoire.
- 3/ Lutter contre le décrochage scolaire.



4/ Proposer des outils de communication adaptés aux situations complexes que rencontrent les jeunes.

ACTIONS PRÉCONISÉES

1/ Implanter un tiers lieu pour les jeunes d'ERMONT, les jeunes doivent être acteurs de leurs projets, il est possible de créer une Junior Association (- de 18 ans) également. Cet espace pourra également sur des jours et horaires dédiés accueillir des partenaires (Mission Locale par exemple). Ce 1/3 lieu doit permettre de toucher les jeunes de 15-20 ans qui sont invisibles pour beaucoup.

2/ Entamer une réflexion avec les différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse, de la politique de la ville, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des écoles sur la mise en place d'une politique éducative basée sur la continuité (0-17 ans), cette démarche se veut être une passerelle

3/ Développer des outils de communication pour sensibiliser les jeunes à la santé et à la prévention, les risques des écrans, mais également des sujets comme le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs. L'idée est de développer des outils propres aux jeunes (oublier Facebook). S'appuyer sur les financements de la Caisse d'Allocations Familiales les Promeneurs du net par exemple.

4/ Pour lutter contre le harcèlement scolaire, travailler avec les établissements scolaires pour mettre en place au collège l'action « chasuble » où un jeune est identifié comme le « référent harcèlement », ce n'est pas toujours le même jeune qui est le référent et cela tourne au fil de l'année.

5/ Renforcer les liens avec les acteurs de l'éducation nationale, les écoles, collèges et lycées pour repérer des situations de décrochage scolaire, prendre en compte ces situations et apporter des solutions (aide aux devoirs, dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

6/ S'appuyer sur des acteurs locaux déjà bien implantés sur la commune comme le CMEJ par exemple.

FICHE TECHNIQUE CENTRES SOCIOCULTURELS

AXES STRATÉGIQUES

1 / Développer des dispositifs et des actions prenant en compte la mixité des publics accueillis au sein des Centres Socioculturels les parents dont les papas, jeunes invisibles, familles nombreuses, seniors, etc.).

2 / Contribuer à la réussite de tous et au bien vivre à travers des actions favorisant l'apprentissage des savoirs de base et l'accès à la culture.

3/ Travailler sur la communication des Centres Socioculturels (image, notoriété des dispositifs).

ACTIONS PRÉCONISÉES

1/ Mettre en place une démarche d'aller vers.

2/ Promouvoir la culture au sein des différents Centres Socioculturels, cette démarche est une attente des bénéficiaires mais également des acteurs des Centres Socioculturels. Les différentes activités proposées doivent venir des publics des territoires que couvrent les 3 Centres Socioculturels. L'uniformisation des offres de services sur l'ensemble de la ville est une attente forte.

3/ Mobiliser au sein des différents quartiers les acteurs et en particulier les associations pour travailler sur des projets communs. Les Centres Socioculturels peuvent promouvoir les associations de leur territoire, l'idée est de ne pas avoir « d'actions anarchiques » en direction de la population.

FICHE TECHNIQUE GRAND ÂGE

AXES STRATÉGIQUES

1/ Répondre par l'anticipation au vieillissement de la population.

2/ Apporter des solutions aux bénéficiaires dans l'attente de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

3/ « Intégrer » davantage les seniors au sein des Centres Socioculturels. 4/ Renforcer les solutions en place pour la prise en compte de la personne âgée (domicile ou établissement).

5/ Proposer un lieu dédié aux seniors.

ACTIONS PRÉCONISÉES

1/ Travailler en s'appuyant sur les activités proposées à l'appropriation des CSC par les seniors. Ces activités doivent être proposées sur des temps propres aux seniors, c'est en fait une utilisation différente des espaces en fonction des publics.

2/ Promouvoir auprès des seniors les différentes solutions adaptées à leurs situations, organiser des Journées Portes Ouvertes sur les différents établissements du territoire (Résidence Autonomie et Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

3/ Créer un fonds d'aide transitoire pour le financement de l'aide à domicile dans l'attente du déclenchement et de l'attribution de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie. Cette solution transitoire est à trouver au niveau de la commission permanente.

4/ Renforcer le réseau de solidarité existant en maintenant les visites aux domiciles des seniors (c'est une demande de leur part).

5/ Entamer une réflexion sur la création d'une Maison des Aînés où l'on pourrait trouver le réseau de solidarité et le dispositif bus seniors (qui fonctionne très bien).



FICHE TECHNIQUE CADRE DE VIE - LOGEMENT

AXES STRATÉGIQUES

1/ Répondre à la question du logement pour les personnes en situation de handicap qui se pose comme dans toute collectivité.

ACTIONS PRÉCONISÉES

- 1/ Poursuivre la démarche collaborative avec les bailleurs sociaux (exemple : comité local des impayés locatifs).
- 2/ Travailler en concertation avec le service logement, les bailleurs sociaux et les différents services sociaux sur les solutions de relogement des familles en cours de séparation.
- 3/ Poursuivre le travail engagé pour le relogement des séniors lorsque le logement n'est plus adapté (superficie ou équipement).

FICHE TECHNIQUE EMPLOI - INSERTION

AXES STRATÉGIQUES

- 1/ Répondre à la question du chômage chez les jeunes ainsi que chez les séniors de plus de 50 ans.
- 2/ Apporter des solutions pour les personnes éloignées au sein des quartiers particulièrement concernées par le chômage.

ACTIONS PRÉCONISÉES

- 1/ Travailler davantage en concertation avec les acteurs de l'emploi chez les jeunes et en particulier la Mission locale. Le % de NEET (ni en emploi et ni en formation) est important et il est indispensable d'identifier les jeunes en décrochage le plus tôt possible.
- 2/ Poursuivre les actions engagées en direction des personnes avec comme frein à l'emploi la maîtrise de la langue française (Français Langues Etrangères, illettrisme, etc.), les solutions existent mais sont saturées, engager une réflexion pour proposer plus de créneaux aux personnes concernées.
- 3/ Maintenir auprès des jeunes les actions pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).



FICHE TECHNIQUE PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

AXES STRATÉGIQUES

1/Travailler en collaboration avec les différents acteurs (Associations Caritatives, Epicerie Solidaire, Centre Communal d'Action Sociale).

2/Intervenir en direction des « viviers de pauvreté et de précarité » pour répondre avec les acteurs de terrain.

ACTIONS PRÉCONISÉES

1/ Mobiliser les différents acteurs pour affirmer une meilleure cohérence et répondre aux personnes en difficultés sur le territoire.

2/Mettre en place des ateliers au sein des quartiers sur la gestion budgétaire en direction des familles rencontrant des difficultés financières. Ces ateliers vont concerner également la gestion et la consommation des fluides (eau, électricité) pour réduire ces dépenses. Cette action peut être transversale entre les CSC et le CCAS.

3/Lutter contre le non-recours aux droits par des actions de sensibilisation (volet santé, volet financier, etc.).

4 / Relayer auprès des plus défavorisés (cibler les quartiers) les dispositifs pour permettre un accès aux droits

3/ MISSIONS DU CCAS

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 fait apparaître le principe de l'assistance comme "un devoir de l'Etat et un droit pour le citoyen".

Le CCAS constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants².

Pour y parvenir, le CCAS possède une double fonction : Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro-crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

² <https://www.aide-sociale.fr/centre-action-sociale/>



Rappel des articles du Code de l'action sociale et des familles

Article L116-1

L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1.

Article L116-2

L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.

Article L311-1

L'action sociale et médico-sociale, au sens du présent code, s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale suivantes :

- 1° Evaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, informations, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation,
- 2° Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté,
- 3° Actions éducatives, médicoéducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formations adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge,
- 4° Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociale et professionnelle, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail,
- 5° Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif,
- 6° Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.



Ces missions sont accomplies par des personnes physiques ou des institutions sociales et médico-sociales.

Pour Ermont, l'organisation du pôle SOLIDARITES autour du CCAS étend ses missions mais toutes convergent vers les mêmes objectifs :

- Être une ville bienveillante et innovante autour des solidarités,
- Répondre aux besoins essentiels pour garantir la dignité de chaque Ermontois : se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et travailler,
- Accompagner les familles
- Aider les aidants et soutenir les familles,
- Travailler les parcours résidentiels relatif au logement social
- Faciliter l'accès aux soins et sensibiliser les Ermontois aux sujets liés à la santé.
- Fédérer les Ermontois
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle.

B / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations politiques du CCAS d'Ermont se pérennisent autour des priorités suivantes : Observer, informer, accompagner, penser collectivement, contribuer à l'évolution de la société, renforcer la cohésion sociale et lutter contre l'isolement.

1/ Orientations budgétaires concernant la Maison France Services

La mission première d'accueil de la **Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod** est renforcée par le label France Services. De nombreuses personnalités institutionnelles (M le Ministre Olivier Véran, Mme La Présidente de l'Assemblée Nationale et sa vice-présidente Yaël Braun-Pivet et Naïma Moutchou, Messieurs le Préfet et Sous-Préfet) sont venues la visiter ou y tenir des permanences et assurent qu'un service de qualité est rendu aux personnes en difficulté. La Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod a fêté son 2ème anniversaire en février 2023.

Le Président de la République a donc annoncé en avril 2019 le déploiement de France Services, un réseau de services publics mutualisés, devant permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique, à moins de 30 minutes de leur domicile.

L'homologation des structures France services est toutefois conditionnée au respect de 30 critères obligatoires de qualité de service très contrôlés.



L'orientation budgétaire pour 2024 est de préserver la qualité de service offert à l'accueil de notre Maison France services et d'étendre les partenariats. Notre ambition étant d'offrir aux Ermontois un accueil polyvalent bien supérieur aux volontés nationales.

L'accueil de la Maison France Services d'Ermont est renforcé par les agents du pôle solidarités en fonction de leurs compétences, dans le cadre de la Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod. Les activités traditionnelles du CCAS étant réservées aux Ermontois alors que les activités France Services sont étendues à l'ensemble de la population.

C'est ainsi qu'en 2023 :

- 10 683 personnes accueillies et 6 177 appels téléphoniques reçus,
- 1 577 passeports et 1 085 cartes d'identité réalisés,
- 598 personnes accompagnées dans leurs démarches informatiques et 362 personnes accueillies en accès libre,
- 90 personnes accueillies dans le cadre des permanences Ami-services, CRAMIF, 2Coute Psy, Ecrivain public, permanence juridique, point conseil budget, mission locale.
- 5 agents permanents ont assuré cet accueil France Services et un 6^{ème} sera formé début 2024.

Pour compléter la polyvalence de l'accueil, les travailleurs sociaux du Service Social Départemental (SSD) assureront une nouvelle permanence pour les familles ermontoises en 2024.

2/ Orientations budgétaires concernant les aides facultatives

La mise en œuvre d'une politique d'aides facultatives en 2023 a permis de travailler sur 4 axes prioritaires :

- Etendre la nature des aides accordées notamment en matière de santé, de besoins primaires ou tout aide qui améliore les conditions de vie de la personne.
- Plafonner les aides pour valoriser l'équité de traitement entre tous les Ermontois et préserver le « reste à vivre » pour chaque membre de la famille.
- Prendre en compte les familles « juste sur le fil » en augmentant de 10% les plafonds de la CAF
- Réaffirmer la confiance accordée à la Commission permanente pour pallier l'urgence.

En 2023,

- 60 aides ont été accordées dans le cadre des aides à la vie quotidienne pour un montant de 37 000€.
- 51 domiciliations ont été accordées et 45 renouvellements.
- 25 demandes d'aides ont été faites au titre du FSL (Fond solidarité Logement) auprès du Département, au titre de l'énergie ou de l'intégration ou le maintien dans le logement.



L'évolution des aides accordées a permis de traiter les dossiers de façon plus équitable sans grever le budget du CCAS. La Commission Permanente se réunit tous les 15 jours, elle poursuivra l'étude des dossiers des Ermontois de façon équitable et solidaire en 2024.

Concernant les aides aux frais d'études et de scolarité

	Nombre d'aides en 2022	Nombre d'aides en 2023
Collégiens	345	333
Lycéens	237	236
Etudiants	154	128
Total	736	697

L'orientation budgétaire de ce poste « aide de secours » sera prévu à la baisse compte-tenu du budget non dépensé des années antérieures mais fera l'objet d'une demande de subvention complémentaire auprès de la ville si le besoin s'avère nécessaire.

3/ Les orientations budgétaires concernant les bénéficiaires du RSA

Le projet de loi « pour le plein-emploi », présenté le 7 juin 2023 en Conseil des ministres, doit donner naissance à France travail, successeur de Pôle emploi, et mettre en place un accompagnement plus personnalisé et directif des allocataires du RSA qui n'ont guère profité de la baisse du chômage.

Le Département du Val d'Oise ne fait pas partie de l'expérimentation de la réforme du RSA. Les travailleurs sociaux ont donc poursuivi leur accompagnement social auprès des bénéficiaires du RSA.

La Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod accueille depuis septembre 2023, les permanences de la Mission locale afin d'accompagner les jeunes de moins de 25 ans dans leur Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

En 2023, 400 personnes (280 hommes et 120 femmes) ont été accompagnées par nos travailleurs sociaux, dont 45 nouveaux bénéficiaires et 230 contrats signés. Le CCAS d'Ermont a signé une convention d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec le Département du Val d'Oise, gestionnaire du dispositif. A ce titre, le Département verse une subvention équivalente à 150 € par bénéficiaire pour l'accompagnement global et 110 € pour un accompagnement dit « classique ».

En 2023, le montant de la subvention à percevoir sera de 43 000 €.

Le nombre de contrats est à la baisse depuis 2021 car les CCAS ne signent plus les premiers contrats. Dès leur entrée dans le dispositif, les bénéficiaires sont orientés vers les structures notamment des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion professionnelle et ayant conventionné avec le Conseil Départemental dans le cadre du Programme Départemental pluriannuel d'insertion.

Les orientations budgétaires pour 2024 seront identiques à celles de 2023.



4/ Orientations budgétaires concernant l'aide alimentaire

L'aide alimentaire accordée par les travailleurs sociaux des CCAS d'Ermont, de St Prix et du SSD se caractérise principalement par des orientations (fiches de liaison) uniques ou renouvelées vers l'Épicerie Sociale.

L'Épicerie Sociale est une association très soutenue par le CCAS et la ville d'Ermont :

- Matériellement, via le prêt des locaux, du nouvel hangar de stockage et du gymnase les week-ends de collecte,
- Humainement, via la mise à disposition des agents municipaux pour les collectes et pour les tournées hebdomadaires,
- Financièrement, via le versement d'une subvention.

La durée de l'accès varie selon la situation du bénéficiaire. Un accès peut désormais couvrir une période allant d'une à huit semaines (six semaines au préalable) ce qui facilite le travail des bénévoles de l'épicerie sociale. Selon le rapport d'activité 2022 de l'Épicerie sociale, 38 bénévoles ont œuvré auprès de **395 foyers, soient 945 personnes bénéficiaires**

En 2023, les assistantes sociales du CCAS d'Ermont ont réalisé 311 fiches de liaison pour un montant total de 55 416.60 €. **Ces aides seront reconduites en 2024.**

5/ Orientations budgétaires concernant le vieillissement et la perte d'autonomie

Le CCAS, qui anime une action globale de prévention, propose aux seniors de la ville des temps forts d'animations locales et des temps festifs pour lutter contre tous les facteurs d'isolement.

Les orientations budgétaires de 2024 pérenniseront les actions proposées en 2023. Les ateliers Seniors réalisés par des prestataires externes tout au long de l'année (financement par la Conférence des financeurs) bénéficient à environ 250 seniors :

- Gym kiné
- Atelier écriture
- Atelier mémoire
- Danse
- Sophrologie
- Yoga du rire
- Sophro relaxation
- Formation aux gestes de premier secours
- Atelier informatique du PRIF (Organisme Prévention Retraite Ile de France, partenaire des jeunes de plus de 60 ans !)

Ateliers auxquels s'ajoutent les instants seniors (temps d'accueil ludiques, créatifs et conviviaux au sein de l'espace de restauration Anatole France et gérés par l'hôtesse).

Par ailleurs le service senior du CCAS accompagne les administrés dans leurs demandes et leurs besoins :

- Organisation du portage de repas à domicile : 104 bénéficiaires

- Portage de livres à domicile (en partenariat avec la Médiathèque)
- Gestion de deux espaces de restauration collective : Anatole France et Jeanne d'Arc : 50 personnes en moyenne
- Bus seniors 1 512 trajets / 141 seniors bénéficiaires
- Banquet annuel des seniors au théâtre / 900 bénéficiaires
- Thés dansants
- Ciné duo
- Vœux du Maire dans les résidence Seniors et espace de restauration Anatole France
- Anniversaires des centenaires
- Mise en place d'actions durant l'opération UN ETE A ERMONT
- Gestion du plan canicule

Enfin, le service senior du CCAS accompagne également les administrés dans les démarches suivantes :

- Les demandes d'APA (Aide personnalisée à l'autonomie) à domicile ou en hébergement
- Les demandes d'aides sociales auprès du Département pour les placements en EHPAD : 23 demandes en 2023
- Les demandes d'obligation alimentaire (Participation aux frais d'hébergement des familles dans le cadre du placement en EHPAD) : 61 demandes en 2023
- Les demandes de téléassistance : 9 demandes en 2023

En 2024, la Ville d'Ermont et son CCAS proposeront un lieu dédié aux seniors de la ville : La Maison des Aînés.

Cet espace aura pour objectif d'accueillir et d'organiser des activités pour les seniors de la ville, de promouvoir leur bien-être et ainsi, prévenir l'isolement. Un éventail d'activités spécifiquement dédiées aux seniors de la ville sera proposé avec :

- Un espace de restauration d'une surface de 154 m2 sera proposé aux seniors pour déjeuner le midi,
- Un Espace extérieur avec une terrasse végétalisée sera aménagé pour permettre aux seniors de se retrouver et échanger au moment des beaux jours,
- Une salle dédiée aux activités physiques et sportives,
- Une salle dédiée aux activités culturelles et artistiques,
- Une salle dédiée à la lecture, des ateliers dédiés au bien-être et à la relaxation.

La Maison des Aînés se situe en lieu et place du conservatoire de musique, rue de Villiers. Elle ambitionne d'ouvrir ses portes en octobre 2024.

Les orientations budgétaires visant à rompre l'isolement des seniors seront renforcées notamment grâce aux subventions de la Conférence des financeurs.

La principale dépense pour le CCAS concernant la Maison des Aînés sera pour l'achat du mobilier.

D'autre part, une nouvelle orientation budgétaire est en cours de réflexion pour créer un pass-sénior annuel dès la rentrée 2024 afin de rendre équitable l'accès aux divers ateliers proposés au sein de la Maison des Aînés.



Enfin, une réflexion est menée sur la possibilité de rendre payant le Bus Séniors afin de limiter les abus de certains Ermontois.

6/ Orientations budgétaires concernant le logement

La préparation de la fusion de Val Parisis Habitat avec Val d'Oise Habitat entraîne, de fait, un accroissement de travail au sein du service logement du CCAS puisque le bureau enregistreur du CCAS devient le seul accueil sur le territoire. Sur les 4326 logements de VPH, 997 relèvent du contingent communal pour lequel les agents municipaux étudient et proposent 3 voire 4 dossiers à chaque rotation.

À Ermont, **1835** Ermontois sont demandeurs d'un logement pour leur famille et **1470** d'entre eux demandent Ermont en 1^{er} choix.

A compter du 24 novembre 2023, la loi Elan généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Sauf pour quelques réservataires très spécifiques, elle s'applique de manière obligatoire à toutes les réservations de logements sociaux, quel que soit le territoire et quel que soit le réservataire. La gestion en stock est apparue comme un facteur de rigidité pour la gestion du parc social alors que les caractéristiques de ce parc, le profil des demandeurs, les obligations en matière de logement en faveur des publics prioritaires et les objectifs de mixité sociale évoluent.

Cette évolution législative a conduit le CCAS à créer une Commission des Demandeurs (CDD) afin d'avoir constamment un vivier de dossiers complets et actualisés pour tous type de logements, de quartier et de contraintes logistiques. Chaque dossier est étudié en partenariat avec les travailleurs sociaux pour qu'un accompagnement à l'accès au logement soit mis en place si nécessaire.

Les **3 agents du service logement** ont traité **241 nouvelles demandes** en 2023 et **904 modifications** de dossiers. C'est ainsi qu'en 2023, **722 dossiers** ont été présentés Commissions d'Attribution de Logements (CAL), **288 candidats** ont été positionnés sur des logements au cours des **127 CAL** des 4 bailleurs présents sur le territoire.

En 2024, les orientations budgétaires concernant le secteur du logement seront :

- **De poursuivre le travail d'accompagnement des Ermontois sur la constitution des dossiers et sur leur accès aux droits au logement,**
- **De concrétiser avec chaque bailleur la signature des conventions de gestion en flux, d'en assurer le suivi et d'en vérifier leur correcte application pour ne pas léser les Ermontois,**
- **De pérenniser la cotation des dossiers selon les critères votés par le CA du CCAS afin de tendre vers une politique de peuplement équitable sur le territoire ermontois,**

7/ Orientations budgétaires concernant la petite enfance

Le premier objectif sur 2024 est de continuer à optimiser les places dans les structures Petite Enfance et ainsi veiller à respecter les taux d'occupation (supérieur à 70%) et les taux de facturation (inférieur à 107%) selon les préconisations de la CAF pour prétendre au subventionnement optimum de la CAF.

Il est à noter, en 2023, une légère baisse des dépenses liées à la restructuration des EAJE (Baisse de l'agrément de la Crèche Familiale, Passage à la demi-journée de la Halte-garderie pour le Multi-Accueil A Petits Pas), entraînant une baisse de la participation des familles. (Moins d'heures réelles réalisées et donc moins d'heures facturées).

La CAF accorde des aides aux partenaires afin de participer au financement des équipements et des services à destination des familles.

Pour la prestation de service unique pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans :
Les recettes émanant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise via plusieurs prestations, des familles, du Conseil Départemental et de l'Etat se présentent comme suit :

- La PSO (prestation de service ordinaire) pour le Relais Petite Enfance (RPE)
- La PSU (prestation de service unique)
- Le Bonus territoire
- Autres dispositifs : Handicap, REAAP, Fonds Publics et territoires dans le cadre de réponses à des appels à projet.

Même si le Relais Petite Enfance est largement financé par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental, il pèse peu sur le budget du CCAS au regard du service rendu aux usagers. Il en est de même pour la Ludothèque où le versement des cotisations des familles n'est plus requis.

Pour ce qui concerne le Multi-Accueil A Petits Pas et la Crèche Familiale, les directrices des équipements petite enfance doivent continuer à optimiser le taux d'occupation des structures. (Veille au niveau des contrats des familles accueillies).

Concernant les marchés publics et contrats de réservations de berceaux existants au sein du CCAS, il conviendra dans une moindre mesure de faire baisser le nombre de berceaux lors de chaque renouvellement afin d'optimiser les dépenses.

En l'occurrence, pour l'année 2024, selon les conclusions des négociations en cours, une baisse de 20 % du nombre de réservations de berceaux sur la crèche « Petites Canailles », est envisagé.

Toutefois, le service Petite Enfance aura pour objectifs en 2024 de :

- Maintenir l'offre de l'Accueil Familial en tenant compte des nouveaux effectifs de la crèche familiale (10 AM actuellement pour l'accueil de 27 enfants au 31 octobre 2023) ;
- Satisfaire le plus grand nombre de familles possibles et prétendre au subventionnement optimum de la CAF

En 2024, le service Petite Enfance proposera un forum de la petite enfance qui aura pour objectif :

- Le développement des offres de répit parental en créant un espace de ressources « parentalité » ponctuel, notamment pour les jeunes parents, familles monoparentales, familles à besoins particuliers.



- Renforcer et diversifier le partenariat existant autour des pratiques pédagogiques petite enfance notamment avec les centres socio-culturels.
- Favoriser la création de nouvelles solutions d'accueil pour le jeune enfant ;
- Améliorer la connaissance et la lisibilité de l'offre destinée aux familles.

8/ Orientations budgétaires concernant la politique de la ville

Le Contrat de Ville est le résultat d'une réforme profonde de la politique de la ville instituée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Cette réforme s'est accompagnée d'une modification des périmètres d'intervention ciblant les quartiers d'au moins 1 000 habitants dont le revenu fiscal annuel est en moyenne inférieur à 12 800 €. Un des principes innovateurs de cette loi est la participation des habitants aux différentes phases d'élaboration du contrat de ville.

La **Communauté d'agglomération Val Parisis** est en charge d'assurer le pilotage du contrat de ville.

Bien que la politique de la ville soit réservée au quartier des Chênes, seul quartier classé QPV d'Ermont, la volonté politique du CCAS est de considérer l'ensemble des ermontois en toute équité.

Les orientations budgétaires pour 2024 iront donc en ce sens :

- Dans le cadre du **Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance**, la lutte contre l'isolement des seniors dans les quartiers prioritaires sera renforcée autour d'actions ciblées. Les projets menés par la Politique de la ville ont pour objectif la proximité et la création de liens sociaux dans toute la ville. Ces actions structurantes allient la transversalité avec les services et un lien fort avec les partenaires et les institutions.
- L'année 2024 coïncide avec la **réactivation du Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles**. Une instance réservée aux parents d'enfants mineurs en difficulté dans leur rôle éducatif. Le Conseil est présidé par le Maire et les partenaires dans le but d'apporter des solutions de soutien à la parentalité.
- **La création d'un « Point Accueil Lycéens »** au lycée Van Gogh permettra d'apporter une réponse aux mineurs et aux jeunes majeurs en difficulté. Une démarche effectuée en complémentarité avec le personnel du lycée. Cette permanence se veut un lieu d'information et de prévention santé, des temps thématiques seront proposés aux lycéens en concertation avec l'infirmière de l'établissement.
- **Les actions en direction de la jeunesse et des habitants seront renforcées** en ciblant des thématiques liées à la culture, à la santé, à l'éducation et à la parentalité.
- Des actions en lien avec le secteur de la Petite Enfance seront organisées sur la thématique de la **prévention des écrans** chez les 0-3 ans ainsi que des séances de musicothérapie.
- L'organisation **d'ateliers de sensibilisation sur les questions de cyberharcèlement et d'addictions** seront mis en place auprès d'un public jeune et adulte. Cette démarche est inscrite dans la prévention de la délinquance en luttant contre des comportements pouvant conduire à la déscolarisation.



9/ Orientations budgétaires concernant la prévention santé

La loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 prévoit que la mise en œuvre du Projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé (CLS) conclus entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales. La Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP) forme un espace dynamique et homogène qui regroupe quinze communes et 286 517 habitants en 2023. Le développement économique et résidentiel actuel participe à l'attractivité du territoire mais invite également à s'interroger sur la cohérence de l'offre de soin par rapport aux besoins de la population et sur la capacité du territoire à attirer de nouveaux professionnels de santé.

La politique santé d'Ermont a été écrite en tenant compte des résultats de l'ABS (cf Paragraphe A), du CLS de Val Parisis et de la mise en commun des constats terrains des divers professionnels.

Les orientations budgétaires 2024 concerneront principalement :

- L'organisation d'un Forum Santé dédié au dépistage pluridisciplinaire pour offrir aux habitants d'Ermont la possibilité de bénéficier d'un bilan de santé complet, comprenant des tests auditifs, ophtalmologiques, cardiologiques et dentaires. En parallèle, une demi-journée sera consacrée à la pathologie du diabète, incluant des dépistages, des conférences et des activités sportives adaptées.
- L'organisation d'Octobre Rose, campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, visant à informer sur l'importance de la prévention et du dépistage précoce. Octobre Bleu, quant à lui, dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer colorectal, mettant en lumière l'importance de la prévention et du dépistage de cette maladie. Parmi les actions proposées en 2023, nous prévoyons la reconduction du « Mammobus ». Il s'agit d'un service itinérant qui propose des dépistages du cancer du sein. Il se déplace dans différentes zones pour offrir un accès plus facile aux examens de dépistage. Lors de la dernière édition, nous avons accueilli 104 habitants en atelier prévention, 91 en consultations médicales et réalisé 28 mammographies et 25 échographies.

La principale orientation budgétaire est d'optimiser les actions concrètes de dépistage en travaillant sur la recherche de subventions.

10/ Orientations budgétaires concernant le développement durable

En matière de Développement Durable, la ville d'Ermont et son CCAS ont été pionniers dans la mise en œuvre d'actions concrètes et pérennes au sein des services municipaux comme envers la population. L'Agenda 21 ermontois, officialisé en 2010 a été régulièrement amendé en fonction de l'évolution des comportements des Ermontois et de leur capacité à se saisir d'un thème spécifique, et également en fonction d'opportunités données par les autres collectivités nationales, régionales ou départementales.

Désormais, pour tenir compte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), négociés par les 193 États membres de l'ONU, il est nécessaire de refaire un diagnostic de territoire et de redéfinir des objectifs atteignables à horizon 2030.

ROB 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20240201-2024-04-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Centre Communal d'Action Sociale

En 2024, le service Développement Durable entamera une période de transition, axée sur une réflexion approfondie concernant ses orientations stratégiques afin de créer un Agenda 2030 pour renouveler l'approche territoriale de l'Agenda 21, mais en proposant une vision plus précise des enjeux en se focalisant sur 3 cibles parmi les 5 définies par l'ONU :

- Changements climatiques.
- Forêts, désertification et biodiversité
- Paix et justice.

Cet agenda 2030 appliquera les 7 principes du développement durable, à savoir :

- Prévention.
- Précaution.
- Protection du patrimoine culturel.
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes.
- Production et consommation responsables.
- Pollueur payeur.
- Internalisation des coûts.

Le Projet de Loi de Finances du Gouvernement (PLF) pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique, le CCAS répondra aux appels à projets pour bénéficier des subventions possibles et ainsi innover via de nouvelles actions.

Parallèlement, la recyclerie solidaire sera maintenue en collaboration avec les assistantes sociales, offrant aux habitants d'Ermont en difficulté l'accès à des kits d'urgence, contribuant ainsi à répondre à leurs besoins essentiels.

C / LES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES

Le budget du CCAS sera voté au Conseil d'Administration du 28 mars 2024.

Il est prévu que ce budget soit en diminution de 300 000 euros, possiblement réalisable grâce à l'optimisation de certaines prestations, au recours aux associations à vocation sociales et aux recherches de subventions auprès de tous les partenaires du CCAS.

Le budget 2024 du CCAS devrait s'élever à 4 014 000 euros.



D/ LES ADMINISTRATEURS DU CCAS sur la mandature 2020 – 2026

A la suite du décès de Monsieur Jean Noel PICHON, Monsieur Othman KNOBLOCH, conseiller municipal est devenu membre du Conseil d'Administration du CCAS dans le collège des élus.

Mme Hanan BAZZOUZ SAID, représentante de l'association BE OPEN est également devenue membre du Conseil d'administration du CCAS dans le collège des représentants d'associations ermontoises.

		Nom	Prénom
ELUS	Monsieur	HAQUIN	Xavier
	Madame	CABOT	Céline
	Madame	MEZIERE	Angélique
	Monsieur	CARON	Yannick
	Monsieur	KNOBLOCH	Othman
	Madame	GUEDJ	Florence
	Madame	BENLAHMAR	Najat
	Monsieur	GODARD	Nicolas
	Monsieur	HEUSSER	Jean-François
REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS	Monsieur	HERVOT	Jean
	Monsieur	DUC	Michel
	Madame	GIRAUD	Arlette
	Madame	CARRY	Charlette
	Monsieur	HUMBERT	Eric
	Madame	BERNIER	Francine
	Madame	BAZZOUZ SAID	Hanan
	Madame	BAPAUME	Martine